

LE PATRIMOINE DE LA DANSE AU QUÉBEC : ETAT DE LA SITUATION

Une multitude d'œuvres chorégraphiques sont créées chaque année au Québec. Elles sont le fruit du travail assidu d'artistes, créateurs dévoués à leur discipline artistique. Elles sont présentées sur les scènes nationales et internationales ; portées par l'excellence de nos interprètes et appréciées par un vaste public.

Mais que deviennent ces œuvres qui ont demandé tant d'efforts, de dévouement, d'investissements humains et financiers, publics et privés, une fois le rideau tombé ? Qu'advient-il de ces chorégraphies qui ont tant marqué les amateurs de danse, les danseurs, inspiré les chorégraphes, propulsé la discipline vers de nouvelles avenues, permis au Québec de se positionner parmi les chefs de file en matière de danse contemporaine ? Quelles traces sont conservées hormis celles qui subsistent, imparfaites et parcellaires, dans la mémoire du chorégraphe, du répétiteur, du danseur ou encore du public ?

À l'aube du XXI^e siècle, la danse au Québec a atteint une telle maturité que les besoins en matière de sauvegarde du patrimoine se font de plus en plus criants. Les dernières décennies se caractérisent par l'émergence de nombreuses compagnies et par l'explosion de la création et de l'activité chorégraphique. Plusieurs compagnies bien établies ont aujourd'hui accumulé des quantités impressionnantes de documents d'archives qu'elles tentent, tant bien que mal, de conserver avec des moyens souvent limités.

Les dangers de détérioration du patrimoine sont palpables. Souvenons-nous du parcours périlleux qu'ont emprunté les trésors de la Fondation Jean-Pierre-Perreault avant de trouver refuge aux Archives nationales du Québec et à la Place des Arts. Une aberration qui avait suscité l'inquiétude de la communauté. Autre exemple du même genre : la difficulté de trouver un toit pour des fonds aussi précieux que celui d'Iro Valaskakis-Tembeck (finalement déposé à la Bibliothèque de la danse de l'ESBCM) ou de Ludmilla Chiriaeff (un fonds qui est toujours orphelin) pour ne nommer que ceux-là, témoigne de l'urgence de la situation.

Documenter la danse : un défi de taille

Force est de constater qu'à ce jour, au Québec, bien peu d'efforts ont été déployés afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine de la danse et que des pans entiers de notre histoire se retrouvent aujourd'hui en péril, s'ils ne sont pas déjà disparus.

Il faut dire que la danse, plus que tout autre art, possède des caractéristiques bien particulières qui posent des défis de taille en matière de sauvegarde de son patrimoine. Par sa **nature** même, la danse, qui prend forme à travers le corps, ses mouvements et ses déplacements dans l'espace, peut difficilement être captée dans son entièreté sur un support unique. La reconstitution ou la conservation d'une œuvre chorégraphique, du parcours d'un artiste ou de la mémoire d'une compagnie est donc complexe car elle nécessite la compilation d'une multitude de documents de nature diverse : enregistrements vidéos, photographies, maquettes de décors et costumes, notes personnelles du chorégraphe, notations du répétiteur, croquis, etc. Qui plus est, le **mode de transmission** traditionnellement utilisé dans le domaine de la danse favorise également la perte prématurée d'un certain nombre d'informations. Alors que la musique et le théâtre se sont perpétués au fil des siècles grâce à la partition musicale ou au texte, la danse, pour sa part, s'est transmise à travers une chaîne de relations humaines (professeur à élève ; chorégraphe à interprète ; maître de ballet ou répétiteur à danseur). Il s'agit là d'un processus de transmission intangible auquel la documentation et l'archivage permet de remédier. Finalement, les **problèmes de financement** récurrents dont souffrent les organismes, compagnies et artistes font aussi obstacle à la mise en place de pratiques de documentation et d'archivage saines et garantes de la pérennité de notre patrimoine artistique.

Qu'est-ce qui constitue alors le patrimoine de la danse ? Principalement, il s'agit des éléments qui documentent les œuvres, les artistes et les organisations. La documentation de l'œuvre se fait à toutes les étapes depuis sa création (croquis, esquisses, notes du chorégraphe, maquettes de costumes et décors, notations chorégraphiques, captations vidéo) jusqu'à son cycle de représentations sur scène (programmes de spectacles, affiches, photographies, coupures de presse, captations vidéo). Les documents permettant de retracer le parcours de l'artiste ou l'histoire d'un organisme (compagnies de danse, les festivals, les théâtres, les diffuseurs ou les écoles) ont également une valeur patrimoniale. Il peut s'agir de photographies, d'entrevues filmées, de correspondances, de captations vidéo, dessins, de programmes, d'affiches, etc.

Pourquoi se soucier du patrimoine ?

En plus d'assurer la pérennité du patrimoine de la danse, une bonne gestion de ces traces aurait de multiples bienfaits sur la discipline. Elle permettrait, entre autres :

- d'accroître l'efficacité au sein des organisations; l'implantation au sein des organisations de pratiques de gestion documentaire efficaces facilite notamment la préparation de demandes de subventions, la rédaction de notes dans les programmes de spectacles, l'élaboration d'outils publicitaires ou l'organisation d'un évènement soulignant un anniversaire;
- de répondre aux besoins croissants en matière de recherche sur la danse; ces demandes proviennent d'étudiants universitaires ou de niveau collégial, des enseignants, des historiens, des journalistes, des cinéastes documentaristes, des professeurs de danse, etc.;
- de faciliter la compréhension ou la reprise d'une œuvre ; la documentation d'une œuvre, depuis le processus de création jusqu'à son historique de représentation constitue une source de référence indispensable pour qui analyse l'œuvre, que ce soit dans le but de l'étudier ou de la reconstituer;
- d'accroître la reconnaissance de la danse, de sa contribution à la culture et de son impact sur la société.

Les lieux du patrimoine

Au Québec, si la situation inquiète, il faut tout de même souligner les efforts de quelques organisations dévouées à la conservation et à la diffusion du patrimoine de la danse comme la Bibliothèque de la danse de l'École supérieure de ballet contemporain, Le Centre de documentation de Tangente, Le Centre de documentation Marius Barbeau. Outre ses centres spécialisés, mentionnons les collections universitaires de l'UQAM et de l'Université Concordia ainsi que les Archives nationales du Québec qui sont dépositaires des fonds du Festival international de nouvelle danse, de Fernand Nault et de la Fondation Jean-Pierre-Perreault.

Ces centres de documentation, bibliothèques et archives acquièrent, conservent et diffusent des traces fragiles qui sont des témoins importants et souvent uniques de notre histoire. Ces lieux sont mal connus et leurs collections sont importantes bien que parcellaires. Faute de ressources financières et humaines, d'infrastructures adéquates, leurs actions n'assurent la sauvegarde que d'une infime partie de notre patrimoine.

Pour une meilleure sauvegarde du patrimoine de la danse au Québec

Plusieurs pistes de solutions sont envisageables et souhaitables. Voici quelques propositions regroupées en trois catégories : (1) enrichissement du patrimoine ; (2) amélioration des conditions de conservation ; (3) mise en valeur du patrimoine.

1. Enrichissement du patrimoine :

- dresser un inventaire exhaustif du patrimoine de la danse ; organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance du patrimoine pour les artistes, et les organismes ;
- organiser la collecte de fonds d'archives privés ;
- étendre l'obligation de dépôt légal à tous types de documents permettant de documenter l'œuvre, l'artiste ou la compagnie (La loi oblige déjà toute personne ou organisme responsable de la production d'une affiche ou d'un programme de spectacle à déposer deux exemplaires de ces documents Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)). Les compagnies, chorégraphes ou diffuseurs bénéficiant de subventions publiques pourrait être tenus de déposer les documents relatifs aux spectacles, de l'étape de création à la représentation (captations vidéo, maquettes de décors et costumes, coupures de presses, notations chorégraphiques, partitions musicales, etc.).

2. Amélioration des conditions de conservation :

- appuyer les centres qui se consacrent à la sauvegarde du patrimoine de la danse au Québec ; soutenir les compagnies, artistes et organisations qui souhaitent améliorer la gestion de leurs archives ;
- créer un regroupement pour la défense du patrimoine de la danse, réseau d'échange et de mise en commun des ressources documentaires favorisant une harmonisation des méthodes de traitement.

3. Mise en valeur du patrimoine :

- organiser des expositions temporaires exploitant les fonds patrimoniaux ;
- éditer des catalogues, des livres et réaliser des entrevues filmées avec des personnalités marquantes.

Une mémoire à édifier

Le milieu de la danse québécois, par son dynamisme et sa grande vitalité, s'est constitué au fil des décennies un patrimoine riche dont il faut urgemment assurer la sauvegarde. Dans le feu de la création, de la formation, de la production, de la gestion, nous avons omis de choyer notre mémoire. Mais il n'est pas trop tard car notre histoire est relativement récente et nous pouvons aujourd'hui poser des gestes qui permettront de rassembler les fragments de notre mémoire et de l'honorer à sa juste valeur.

par Marie-Josée Lecours, Bibliothécaire (M.S.I) et ex danseuse, Bibliothèque de la danse Vincent-Warren (École supérieure de ballet du Québec)